

## PROGRAMME DE FORMATION

### Brûlage pastoral

<b>OBJECTIFS :</b>	Être capable de brûler en toute sécurité, en respectant la réglementation et en préservant la ressource pastorale.
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants Agricoles utilisant des surfaces pastorales
<b>LIEU :</b>	Secteur Lodève
<b>DATES :</b>	En cours de finalisation.
<b>RESPONSABLE STAGE :</b>	Sylvain MICOLA ☎ 06 18 36 82 08
<b>INTERVENANT :</b>	Sylvain MICOLA conseiller Montagne CA34, Guillem AUSSIBAL Ingénieur pastoraliste OIER SUAMME.
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposé participatif, observations terrain, supports pédagogiques.
<b>DUREE :</b>	13 heures
<b>COÛT :</b>	<b>250 €</b> (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

#### **1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h 00 – 12 h 30 :** Intervenant : Sylvain MICOLA, Guilhem AUSSIBAL

Définition et descriptions des différentes composantes de la gestion pastorale :

- Caractérisation de la ressource pastorale

Mise en place et gestion du pâturage :

- Comportements et besoins des animaux,
- Mode de conduite,
- Chargement et pression pastorale,
- Saisonnalité.

Principe de gestion de la ressource.

Présentation des différentes pratiques complémentaires au pâturage.

Présentation du brûlage pastoral.

Définition et présentation de l'outil.

**14 h 00 – 17 h 30 :** Intervenant : Sylvain MICOLA, Guilhem AUSSIBAL

Présentation de l'arrêté préfectoral de 2002 relatif à l'emploi du feu :

- Zone d'application,
- Personnes concernées,
- Calendrier réglementaires,
- Prescriptions et préconisations.

Présentation de la CTBD34 :

- Qui la compose,
- Ses objectifs,
- Ses actions,
- Comment et pourquoi la mobiliser ?

Présentation des textes de loi relatifs aux risques liés à l'emploi du feu :

- Texte de loi,
- Exemples,
- Risques financiers,
- Risques pénales.

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h 00 – 12 h 30** : Intervenant :

Description théorique du feu.

Présentation des outils :

- Préparation du chantier,
- Météorologie,
- Allumage,
- Conduite du feu et extinction.

Présentation des principales étapes :

- Délimitation du périmètre,
- Préparation du chantier (comment, pourquoi ?...),
- Technique d'allumage,
- Conduite du feu,
- Extinction du feu,
- Bonnes pratiques.

Mise en place d'un chantier de démonstration.

Application des techniques et principes par les stagiaires encadrés par les membre de la CTBD34 (visite commentée du chantier).

**14 h 00 – 17 h 30** : Intervenant :

Mise en place d'un chantier de démonstration.

Application des techniques et principes par les stagiaires encadrés par les membre de la CTBD34 :

- Préparation du chantier,
- Allumage,
- Conduite et extinction du feu,
- Débriefing du chantier.

Bilan du stage.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer LEBLOND Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Production principale : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

### **« Brûlage pastoral »**

#### **Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

#### **Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

#### **Documents obligatoires à joindre :**

- **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.

- **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

- **Pour les cotisants solidaires :**

- Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

- **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.